Compte rendu du Conseil municipal du mardi 13 avril 2021

Compte tenu des conditions sanitaires, cette réunion est délocalisée salle du restaurant scolaire avec information auprès de la sous-Préfecture.

Elle se déroulera sans public selon les recommandations prescrites. En effet, en période de confinement, l'assistance aux réunions des conseils municipaux ne constitue pas un motif de sortie dérogatoire. Néanmoins, pour cause d'utilité publique, seuls les journalistes peuvent y assister.

Cette réunion est retransmise sur You tube pour en assurer le caractère public.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte

Les procurations sont les suivantes :

- Philippe Decorps pour Marie Hélène Quatreboeufs
- Emilie Agache pour Suzelle Regnier
- Vincent Vendamme pour Thérèse Musart

Volontaire pour assurer le secrétariat de séance : Florence Georges

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021

N'ayant reçu aucune remarque ni interrogation, nous pouvons passer au vote du procès-verbal du 21 janvier dernier

Qui est contre : 0 Qui s'abstient : 0 Favorable : 18

La réunion de ce soir à un ordre du jour un peu plus chargé que d'habitude du fait que nous détaillons le compte de gestion, le compte administratif 2020, les taux des taxes locales, les subventions aux associations et le budget primitif.

Point 2 : Opposition au transfert de la compétence PLU à Douaisis Agglo.

C'est une délibération que nous avions déjà prise lors d'un précédent conseil concernant le transfert de la compétence PLU à l'Agglo, initialement la

délibération devait être prise avant le 1er janvier 2021, mais par courrier en date du 21 décembre 2020, les services de Douaisis Agglo nous informent que la période légale pour délibérer valablement sur cette question a été modifiée suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Cette disposition fixe une nouvelle échéance pour ce transfert de la compétence PLU à l'Intercommunalité, à savoir le 1er juillet 2021.

M. le Maire propose : de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Douaisis Agglo à compter du 1er juillet comme la majorité d'entre vous s'est déjà exprimée

Soit : de l'autoriser à signer les documents qui pourraient être nécessaires à la mise en place de cette décision.

Questions ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

18h36 arrivée de Jean Christophe Jacq

Point 3 : Convention départementale relative à l'entretien de radars pédagogiques et d'une chicane sur la RD30.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Département du Nord. Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'occupation et d'entretien du domaine public routier Départemental : l'entretien des aménagements est à la charge de la commune. Cette convention vous a été transmise dans le dossier envoyé avec la convocation.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 4 : Convention de partenariat « label écoles numériques 2020 »

Le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports nous notifie que le dossier de subvention au titre de l'appel à projets « label Ecoles Numériques 2020 » a été retenu et joint la convention de partenariat à signer. Le coût global prévisionnel de l'opération est repris page 5 de la convention qui vous a été envoyé ainsi que le montant de la subvention attribuée.

Florence Georges apporte toutes les informations sur ce sujet : il s'agit d'équiper une nouvelle classe en ENI, un modèle mobile (qui peut se transporter entre différentes classes) et d'un jeu de tablettes (15) + renouvellement du serveur informatique du groupe scolaire. Cela viendrait compléter et finaliser les équipements numériques de nos écoles.

Question de Jérémy Karpinsky : toutes les classes de l'école seraient donc maintenant équipées ?; Réponse : oui, et un nouveau projet dans le cadre du plan de relance mené par l'Education Nationale a été déposé pour 2021 pour l'équipement d'une classe de maternelle.

Autorisez vous M. le Maire à signer les pièces contractuelles ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 5 : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du CDG 59

Les collectivités territoriales on des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement des prestations en cas de :

Décès, d'accident de travail ou de maladie professionnelle, d'incapacité de travail résultant de la maladie, de maternité.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations. Elles confient au Centre de Gestion 59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre de leur contrat d'assurances statutaires. Le coût de cette mission est égal à 6% du montant de la prime acquittée.

Voir tableau page 3 dans dossier transmis.

Il nous faut décider d'adhérer ou non au contrat d'assurance Statutaire du CDG59

Autorisez-vous M. le Maire à signer la convention de gestion proposée par le CDG59 ?

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 6 : Maintenance matériels et logiciels mairie NFI

Il convient de renouveler la maintenance des matériels informatiques et logiciels (ordinateurs, serveur, hébergement et sauvegarde des données, antivirus) avec la Sté NFI, pour une période de 36 mois.

Coûts de maintenance matériels s'élève à 4500,00€ par an.

Coûts de maintenance logiciels s'élève à 2500,00€ par an.

Il vous est demandé d'accepter les termes du contrat susvisé.

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 7 : Demande de subvention ADVB

Faumont va présenter un dossier de subvention au Conseil Départemental du Nord dans le cadre de L'aide Départementale Village et Bourg. Subvention à laquelle Faumont est éligible notamment pour le projet d'isolation et de rénovation thermique des bâtiments publics. Mairie, Garderie et Ecole Maternelle.

Le coût du projet est estimé à 229 254,00€. Le taux maximum de Faumont à l'ADVB est de 40%.

Dans votre dossier vous pouvez voir le mode de financement de ce projet :

DSIL (ETAT) 91 701,00€ soit 40%

ADVB (Département) 91 701,00€ soit 40%

Participation de la Commune en autofinancement : 45852,00€ soit 20%

M. le Maire propose donc, d'approuvez ce projet d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux contigus.

De solliciter l'Aide Départementale du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADVB à hauteur de 40% du montant HT des travaux

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 8 : Demande de subvention ADVB voierie.

Il s'agit de présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord qui a élargi son dispositif ADVB et y a intégré un nouveau volet spécifique « Voierie communale ». Ce volet s'adresse désormais aux communes de moins de 2500 habitants (auparavant moins de 2000 habitants) qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voierie communale et dont la gestion est assurée par la commune.

Faumont est donc éligible pour la réfection de la rue Colette.Les projets pourront être accompagnés à hauteur de 50% maximum.

Le coût de la réfection de la rue Colette est estimé à 46018,00€ HT, nous demandons donc au Département une subvention de 23009,00€.

Il vous est donc demandé d'approuver ce projet

De solliciter le Conseil départemental du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADVB Voirie communale à hauteur de 50% du montant HT des travaux de la rue Colette.

Question de Christian Raton : la rue Colette sera donc finalement toute bitumée ? Réponse de M. le Maire : Non, nous restons sur le projet de maintien du pavé existant sauf devant les habitations de cette rue, la subvention du département ne sera que sur les partie bitume et pas sur les parties rénovations pavées.

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 9 : Constitution d'une provision semi-budgétaire

Il nous faut désormais constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ce montant doit correspondre au minimum à 15% du montant des créances contentieuses (créances essentiellement pour cantine, garderie, aide au devoir, ALSH, redevance d'occupation du domaine public)

Vu les informations transmises par le comptable public, Il convient donc de prévoir une provision d'ordre semi-budgétaire au compte 6817 pour un montant de 1000€.

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 10 : Constitution partie civile

Le 28 janvier dernier M. le Maire a déposé plainte à la gendarmerie d'Orchies pour la dégradation (dans la nuit du 27 au 28 janvier) de panneaux de signalisation rue du Bourgage.

Il est donc conseillé à la commune de se constituer partie civile dans le cadre des poursuites engagées.

Autorisez-vous M ; le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune suite à cette plainte et me permettre de la représenter lors de l'audience au tribunal correctionnel de Douai.

Le montant des dégâts occasionnés s'élève à 1 000,39€ TTC

Qui est Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 11 : Etat annuel des indemnités perçues par les élus.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit :

Que chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Cet état ne fait pas l'objet d'un vote et est annexé au dossier conseil.

Le conseil prend acte de cette information.

Point 12 : Approbation du compte de gestion 2020.

Mr Jean-Pierre Brunaux adjoint aux finances, à l'Environnement et à l'Urbanisme va nous détailler ce compte de gestion.

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	174 442.61€	618 921.08€	793 363.69€
	Réalisations	168 555.24€	1 822 823.46€	1 991378.70€
	Total	342 997.85€	2 441 744.54€	2 766 742.39€
Dépenses	Déficit reporté	0€	0€	0€
	Réalisations	219 203.66€	1 472 560.85€	1 691 764.51€
	Total	219 203.66€	1 472 560.85€	1 691 764.51€
Résultat propre de l'exercice		-50 648.42€	350 262.61 €	299 614.19€
Résultat de clôture		123 794.19€	969 183.69 €	1 092 977.88€

Qui est Contre : 0 Qui s'abstient : 0 Qui est Pour : 19

Point 13 : Approbation du compte administratif 2020.

Mr Jean-Pierre BRUNAUX, adjoint en charge des finances présente le compte administratif du budget communal 2020 qui présente les résultats suivants :

- En fonctionnement : 969 183.69 (excédent)
- En investissement : 123 794.19 (excédent)

Comme le prévoit les textes, M. le Maire ne peut participer à ce vote, et quitte la salle le temps du vote.

Qui est contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

A son retour, M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa confiance et affirme vouloir continuer à œuvrer pour le bien-être de tous les faumontois.

Point 14 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Il appartient à l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales.

La loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Désormais, le taux départemental de la TFPB, à savoir 19,29% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc de reconduire les taux appliqués en 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale

Voir tableau joint au dossier :

Taux 2020 : foncier bâti 23,25% - foncier non bâti 81,38%

Taux 2021 : foncier bâti 42,54% (23,25% + 19,29%)

Foncier non bâti 81,38%

Produit fiscal : 2019 = 780096€ - 2020 = 788399€ - 2021 = 799094€

Qui est contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Point 15 : Subventions aux associations

Voici le tableau des subventions approuvé par la commission des finances

SUBVENTION 2021 65748	MONTANT
En Famille pour Faumont	2000
Club de l'AMITIE	800
ESGF	4900
DONNEURS SANG	350
ANCIENS COMBATTANTS	500
ASSOCIATION TENNIS TABLE	1600
VELO CLUB	1200
ST VINCENT PAUL	400
COMPAGNIE DES ARCHERS	1200

SOCIETE CHASSE	500
AMICALE LAIQUE	1000
DIAPASON	1500
DE LA FORME A LA GLAISE	300
DE COUD VIT	600
FONCTIONNEMENT MEDIATHEQUE	5000
APE	700
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1000
SUBVENTIONS EXCEPT APE	90
PATRIOTIQUES	100
SUB EXCEPT CHASSE	400
TOTAL	24140
CCAS 657362	5000

Le conseil autorise Monsieur le Maire à attribuer des subventions exceptionnelles dans la limite de l'enveloppe budgétaire accordé (1000€) selon les critères et conditions suivants :

TYPE D'ACTIONS	EXEMPLE	MONTANT
CARITATIVE		50 €
	RESTAURANT DU CŒUR	0 €
	CANCER	1 seule association
SOCIALES		
	ACTIONS JEUNES	200 €
	ACTIONS ADULTES	100 €
CULTURELLES		
	ACTIONS JEUNES	200 €
	ACTIONS ADULTES	100 €
PATRIOTIQUES		50 €
SPORTIVES*		
	ACTIONS JEUNES	100 €
	ACTIONS ADULTES	50 €
NOUVELLE ASSOCIATION		400 €

Toute subvention n'entrant pas dans le cadre défini, fera l'objet d'un débat sans mention du porteur du dossier.

Ne peuvent participer aux votes, les représentants et membres d'associations locales membres du conseil municipal.

La volonté de la commune reste de soutenir les associations locales dans ces temps difficiles.

L'association communale de chasse bénéficie d'une subvention supplémentaire pour son 50ème anniversaire ;

Le CCAS bénéficie d'une subvention augmentée de 1 000€ pour permettre l'achat des colis de Noël (nombre de séniors qui augmentent ainsi que le prix des denrées)

Question de Christian Raton : Diapason est une école de musique qui n'est pas faumontoise, pourquoi cette subvention ? réponse de Florence Georges : des cours de musique (éveil musical) sont proposés à Faumont le mercredi et il nous est proposé une participation musicale lors des cérémonies patriotiques + lien actif avec l'école.

- Pour l'association Club de l'amitié :

Pour : 18 non-participation : 1 abstention :

- Pour l'association Donneurs de sang :

Pour : 18 non-participation : 1 abstention :

- Pour l'association Amicale laïque :

Pour : 17 non-participation : 2 abstention :

- Pour l'association ESGF :

Pour : 18 non-participation : 1 abstention :

Point 16 : Affectation du résultat

JPB

A INSCRIRE AU BUDGET 2021			
002 - R	Excédents de fonctionnement		876 573.94 €
001 - R	Excédent d'investissement		123 794.19 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés		92 609.75 €

Qui est Contre : 0 Abstention : 0

Pour : 19

Point 17 : Budget primitif 2021

Monsieur Jean-Pierre BRUNAUX résume les principales orientations du budget primitif 2021 examiné en commission finances. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux membres du conseil et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 939 033.00 €	2 814 312.00 €
Section d'investissement	710 241.00 €	710 241.00 €
TOTAL	2 649 274.00 €	3 524 553.00€

Questions ?

Qui est Contre : 0 Abstention : 0
Pour : 19

Intervention de Mme Marie Hélène Quatreboeuf : elle souhaite remercier Mme Sabine Perlerin et M. Jean Pierre Brunaux pour la qualité du travail réalisé pour la présentation du budget : à la fois précise, complète, transparente et compréhensible. Lors de l'installation de l'opposition, elle se voulait une opposition « constructive » avec des positions intelligentes et affirme que lorsque les choses sont bien faites il convient de les suivre ; c'est pourquoi toutes les décisions de ce conseil municipal ont été votées favorablement.

Point 18 : Informations diverses

- **Participation de Douaisis Agglo :**
- Fonctionnement 251964€
- Investissement 150000€ fonds communautaire d'investissement solidaire pour 3 ans

- **Centre de vaccination :**

Le 26 janvier dernier M. le Maire a sollicité la CPTS Pévèle du Douaisis pour l'ouverture à Faumont d'une antenne satellite du centre d'Orchies. La CPTS a acceptée de m'accompagner dans toutes les démarches. Le dossier est complet. Toutes les instances ont été saisie.

L'ARS reste indécise quant à l'ouverture de ce centre de vaccination à Faumont.

Plus largement, cette démarche témoigne à la fois :

D'une volonté de rester proches des Faumontois et leurs préoccupations en leur apportant un maximum d'aide

Du désir d'être solidaire des communes environnantes en mutualisant les moyens et les solutions pour faire face aux difficultés rencontrées par les uns et les autres.

TRAVAUX :

Voirie : Rue Colette, les travaux de voiries sont quasiment terminés, il reste la signalisation à installer et des aménagements de trottoirs vont être effectués devant les six habitationsles plus impactées par la forte dégradation de la route depuis de nombreuses années

Un curage de fossé sera ensuite entrepris sur une longueur de 440m. L'entretien du cours d'eau Derrible est à la charge du SMAPI.

Eclairage public : Installations terminées depuis une dizaine de jours. 101 point lumineux ont été changé.

La variation de la luminosité s'effectue à 50% de 22h00 à 06h00.

Radars pédagogiques : installation avant la fin du mois rue De Gaulle. Le radar mobile sera ensuite mis en place dans les rues de la commune.

SMTD : Une demande d'achat d'un abribus d'occasion auprès du Syndicat Mixte des transports du Douaisis a été effectué. Si accord du syndicat, ce dernier serait installé rue du Boujon angle Rue Dupire. La restauration, l'installation et la maintenance de cet abribus sont pris en charge par le SMTD. Coût pour la commune 2000€. Abribus neuf 5000€

Voie de la messe : Les services techniques ont entrepris la remise en état de cette voie avec reprise de la largeur initiale (2m).

Cette voie douce est fortement empruntée, surtout depuis le confinement et est protégée au PLU.

Pollution du Courant Du pont Ducat : Suite au déménagement d'une cuve à fuel rue du Boujon, des hydrocarbures se sont déversés dans le réseau d'eaux pluviales se rejetant dans un fossé puis dans le courant. La commune a déposé plainte tout comme Noréade.

Les pompiers ont installé des barrages flottants pour contenir cette pollution.

Le SMAPI gestionnaire du Courant a été avisé

M. le Maire laisse la parole à chacun des adjoints qui vont présenter les projets débattus dans leurs commissions :

Florence Georges :

- Sur la partie communication (en délégation de M. Vincent Vendamme – excusé) : le bulletin municipal n°4 est en cours de finalisation et sera à mettre en boites le week end du 24 avril ; il fait part d'une nouveauté pour la commune : l'application Intra Murros qui permet plus d'interactivité pour les faumontois dans leurs échanges avec la municipalité.
- Sur la partie enfance/Jeunesse : la municipalité a été contrainte d'annuler le centre de loisirs de printemps (suivi protocole sanitaire national) et se projette déjà sur les accueils de cet été. La commission travaille aussi activement à l'installation pour la fin 2021 d'un conseil municipal des jeunes.

Patricia Gueler :

- Essai d'une « tablette senior » en partenariat avec La Poste : un beau smart phone avec connexion intégrée a été mis à disposition de « foyers tests » afin de connaitre l'intérêt de cette tablette pour notre population. Certains sont déjà équipés et d'autres n'en trouvent pas vraiment l'utilité. L'essai n'est pas véritablement concluant mais la municipalité se pose la question de disposer de quelques tablettes à mettre à disposition ponctuellement.
- Mise en place d'une « Box senior » qui permettrait de synthétiser toutes les informations d'une personne (santé, souhaits, personnes à prévenir…) accessibles aux secours en cas de nécessité. Il conviendra

aussi de faire un travail partenarial avec les secours. Les membres du conseil municipal se montrent enthousiastes et proposent même d'étendre cette initiative à un public plus large que les seniors.

Thérèse Musart :

Beaucoup d'évènement doivent se faire en virtuel mais les initiatives prises sont souvent bien perçues par les faumontois, Nous regrettons tous qu'il y ait peu de programmations mais nous espérons une fête de village pour l'été.

BARBIEUX Gilles	GEORGES Florence	VENDAMME Vincent	MUSART Thérèse	BRUNAUX Jean-Pierre pouvoir à Musart T
GUELER Patricia	JOLY Mehdi	REGNIER Suzelle	JACQ J-Christophe	LEPRETRE Laure
KARPINSKI Jérémy	CATILLON Sandrine	GRODOSKI Laurent	AGACHE Emilie	RATON Christian
GRIMBERT Caroline	LAGACHE Loïc	QUATREBOEUFS Marie-Hélène pouvoir à Decorps P	DECORPS Philippe	